



Recherche en un coup d'œil

Délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles : Premier examen des variables relatives aux antécédents sociaux à l'évaluation initiale

Les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles sont moins enracinés dans la criminalité et peuvent avoir besoin d'interventions différentes de celles destinées aux délinquants de race blanche et autochtones.

Pourquoi nous avons réalisé cette étude

Parmi les rares travaux de recherche sur les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles¹ qui purgent une peine de ressort fédéral, aucun ne se concentre sur leurs antécédents sociaux. Les antécédents sociaux – soit les expériences personnelles, familiales et communautaires pouvant aussi englober les effets intergénérationnels d'expériences antérieures – sont jugés importants pour la prise de décisions judiciaires et correctionnelles et la gestion des délinquants.

Ce que nous avons fait

La présente étude vise à amorcer l'examen des antécédents sociaux des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, au moyen de données facilement accessibles qui sont recueillies à l'évaluation initiale du délinquant, en ce qui a trait aux expériences de vie et à la vie avant l'incarcération. Les données accessibles concernaient 725 délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles et touchaient 8 domaines : antécédents criminels, fonctionnement dans la collectivité, formation et emploi, attitude générale, fréquentations, toxicomanie, état matrimonial et situation de famille, et orientation personnelle et affective. Aux fins d'une mise en contexte, nous avons aussi inclus des données sur les délinquants de race blanche et autochtones.

Ce que nous avons constaté

Les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles avaient un passé criminel moins lourd et affichaient bien moins souvent des habitudes problématiques de toxicomanie que les délinquants de race blanche et autochtones. Combinés à des résultats antérieurs indiquant que les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles ont tendance à présenter des niveaux inférieurs de risque et de besoins liés aux facteurs criminogènes, les résultats actuels suggèrent que ces délinquants pourraient être moins enracinés dans la criminalité que ceux de race blanche et autochtones.

¹ Un délinquant appartenant à une minorité ethnoculturelle s'entend d'un délinquant qui a des besoins particuliers en raison de sa race, de sa langue ou de sa culture, et qui souhaite préserver son identité et ses pratiques culturelles. Aux fins des analyses, les délinquants qui n'étaient ni de race blanche ni autochtones ont été pris en considération.

Les résultats suggèrent aussi que les domaines d'intervention pouvant bénéficier le plus aux délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles peuvent être différents que chez les délinquants de race blanche et autochtones. À titre d'exemple, le taux soupçonné d'affiliation à un gang chez les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles était environ deux fois supérieur à celui des délinquants de race blanche malgré, comme nous l'avons signalé, des taux de toxicomanie problématique largement inférieurs.

Ce que cela signifie

En plus de simplement raffermir les connaissances, l'étude peut stimuler des discussions et un échange de renseignements qui, selon l'angle de la compétence culturelle, porteraient à la fois sur les expériences de vie et les raisons pouvant expliquer les différences entre les délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles, de race blanche et autochtones.

Les membres du personnel du Service correctionnel du Canada (SCC) reçoivent une formation continue et ont accès à des ressources qui les aident à répondre aux besoins uniques des délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles. De manière générale, cette formation, jumelée aux connaissances puisées dans des études comme celle-ci, peut faciliter un dialogue pertinent et respectueux, orienter les interactions et les interventions auprès des délinquants, et contribuer à l'acquisition de solides compétences interculturelles.

Renseignements

Keown, L. A., Gobeil, R., Biro, S. M., et Ritchie, M. B. (2015). *Délinquants appartenant à des minorités ethnoculturelles : Premier examen des variables relatives aux antécédents sociaux à l'évaluation initiale* (Rapport de recherche n° R-362). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#) ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.